



11/340

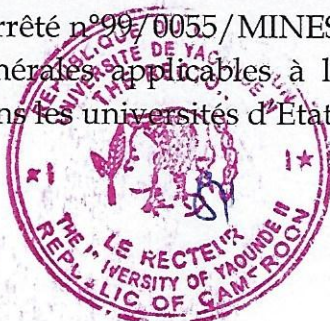
03 JUL 2020

DECISION N°2020/_____/UYII/VREDPTIC/VRCRREM/SG/DAAC/DRD du _____

Portant création, organisation et désignation des membres de la Commission centrale de sélection des candidatures à l'admission en première année du cycle de Doctorat/Ph.D. et d'examen des demandes d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches à l'Université de Yaoundé II au titre de l'année académique 2020-2021.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun ;
- Vu le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant Création des Universités d'Etat ;
- Vu le Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 complété par le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes applicables aux Universités;
- Vu le Décret n°93/037 du 29 janvier 1993, portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II ;
- Vu le Décret n°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux universités ;
- Vu le Décret n°2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice - Chancelor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu le Décret n°2020/232 du 22 avril 2020 portant nomination de responsables dans certaines universités d'Etat ;
- Vu le Décret n°2018/691 du 21 novembre 2018 portant nomination de responsables dans certaines universités d'Etat ;
- Vu le Décret n°2018/692 du 21 novembre 2018 portant nomination de responsables dans certaines universités d'Etat ;
- Vu l'arrêté n°99/0055/MINESUP/DDES du 16 novembre 1999 portant dispositions générales applicables à l'organisation des enseignements et des évaluations dans les universités d'Etat du Cameroun ;



- Vu l'arrêté n°99/0081/MINESUP/DDES du 23 décembre 1999 portant organisation du cycle de doctorat ou Doctor of Philosophy (Ph.D.) dans les universités d'Etat du Cameroun ;
- Vu l'Arrêté n°18/00035/MINESUP/SG/DDES/DAJ du 29 janvier 2018 portant organisation du système Licence, Master, Doctorat/Ph.D (LMD) dans l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
- Vu la Décision n°18/317/UYII/CB/R/VREPDTIC/DAAC du 21 juin 2018 portant organisation des études doctorales à l'Université de Yaoundé II ;
- Vu la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu l'Ordonnance n°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu la Résolution n°18 du Conseil de l'Université du 18 juillet 2019 approuvée par le Conseil d'Administration en sa session du 22 juillet 2019 portant adoption du Fichier Central des thèses de l'Université de Yaoundé II ;
- Vu la Résolution n°9 du Conseil de l'Université du 20 décembre 2019 approuvée par le Conseil d'Administration en sa session du 27 décembre 2019 relative à la mise à jour du Fichier Central des thèses de l'Université de Yaoundé II.

DÉCIDE :

Article 1 : Il est créé à l'Université de Yaoundé II une Commission Centrale de sélection des candidatures à l'admission en première année du cycle de Doctorat/Ph.D. et d'examen des demandes d'inscription à l'Habilitation à Diriger les Recherches/HDR à l'Université de Yaoundé II, au titre de l'année académique 2020-2021, ci-après désignée « La Commission ».

Article 2 : La Commission est chargée d'arrêter la liste des candidats autorisés à prendre une inscription en première année du cycle de Doctorat/Ph.D. et de statuer sur toutes les demandes d'Habilitation à Diriger les Recherches/HDR introduites à l'Université de Yaoundé II, au titre de l'année académique 2020-2021.

A ce titre, elle est chargée de :

- la définition des critères de sélection et la méthode de travail ;
- la réception des dossiers de candidature et leur mise en état ;
- l'examen de la recevabilité des dossiers de candidature et leur validation au fond;
- la validation et la publication de la liste finale des candidats autorisés à prendre une inscription en première année du cycle de Doctorat/Ph.D ;
- l'examen de la recevabilité des dossiers d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches et leur validation au fond;
- la validation et la publication de la liste finale des candidats autorisés à prendre une inscription à l'Habilitation à Diriger les Recherches.

87



MP

Article 3 : La Commission comprend :

- un président ;
- un vice-président ;
- des membres ;
- un rapporteur général ;
- des sous commissions ;
- un secrétariat ;
- un pool d'appui technique.

Article 4 : Les membres de la Commission sont désignés ainsi qu'il suit :

Président : Pr. MINKOA SHE Adolphe, Recteur de l'Université de Yaoundé II

Vice-président : Pr. PONDI Jean Emmanuel, VREPDTIC/UYII

Membres : Pr. MOL NANG, VRCRREM/UYII
Pr. BILOA Edmond, VRECIE/UYII
Pr. BISSA ENAMA Patricia, SG/UYII

Rapporteur général : Pr. NTONO TSIMI Germain, DAAC/UYII

Sous-commission Science juridique

Président : Pr. ONDOUA Alain Franklin, Doyen/FSJP/UYII

Membres : Pr. NGUELE ABADA Marcelin, Chef/D/DPC/FSJP/UYII
Pr. TCHAKOUA Jean Marie, Chef/D/DPSC/FSJP/UYII
Pr. KENFACK Jean Marie, Chef/D/TDPJ/FSJP/UYII
Pr. KENMOGNE SIMO Alain, Chef/D/DAE/FSJP/UYII
Pr. BIAKAN Jacques
Pr. ATANGANA MALONGUE Thérèse
Pr. NCHOUWAT Amadou
Pr. MBALLA OWONA Robert, Coord. Annexe/FSJP/Bertoua
Pr. KUATE TAMEGHE Sylvain
Pr. ZAMBO ZAMBO Dominique Junior

Rapporteur : Pr. MONEMBOU Cyrille, VD-SSE/FSJP/UYII.

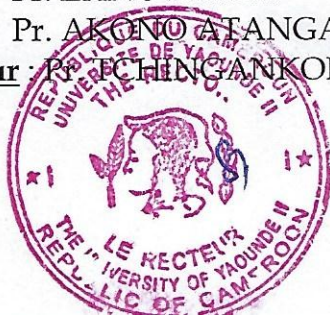
Sous-commission : Science politique et études internationales

Président : Pr. MACHIKOU Nadine, CT/UYII

Vice-président : S.E. EHETH Salomon, Dir/IRIC

Membres : Pr. NGWANZA Stéphane, DAE/IRIC
Pr. NKOT Fabien, Chef/D/SPO/FSJP
Pr. NTUDA EBODE Joseph Vincent, Dir/IPAUGSH
Pr. OWONA NGUINI Eric Mathias, VRCRREM/UYI
Pr. NGONO Louis Martin
Pr. ZANG Laurent
Pr. AKONTO ATANGANE Eustache, Coord. Annexe/FSJP/Ebolowa

Rapporteur : Pr. ECHINGANKONG YANOU Moise, VD-PAAC/FSJP/UYII *ntg* *MP*



Sous-commission : English Law

Président : Pr. CHEKA Cosmas, Chef/D/EL/FSJP

Membres : Pr. DASCHACO John TAMBUTOH

Pr. TAMASANG Christopher FENWUI, VD-RC/FSJP

Pr. DANPULLO Rabiadou IBRAHIM

Rapporteur : Dr. ESSAMA MEKONGO Pierrette, SP/DAAC/UYII

Sous-commission : Science économique et de gestion

Président : Pr. AVOM Désiré, Doyen/FSEG/UYII

Membres : Pr. KOBOU Georges, Chef/D/TQ/FSEG

Pr. SAHA Jean Claude, Chef/D/ECRH/FSEG

Pr. ZAMO AKONO Christian, Dir/CEREG.FSEG

Pr. ATANGANA ONDOA Henri, VD-RC/FSEG

Pr. EBA EBE Gabriel, Chef/D/EI/IRIC

Pr. MONJELI MWA A NJOKOU ITANDE, VD-SSE/FSEG

Pr. SANGUE FOTSO Robert

Pr. ONDOA BIWOLE Viviane

Pr. KONO ABE Jean Max

Rapporteur : Pr. MBENDA Sabine, épouse MOUNGOU, VD-PAAC/FSEG

Sous-commission : Sciences et techniques de la communication

Président : Pr. BOYOMO ASSALA Laurent Charles, Dir/ESSTIC/UYII

Membres : Pr. NGAH MINKALA Alice, DA/ESSTIC/UYII

Pr. MPRESSA MOUANGUE Marie Marcelle

Rapporteur : Dr. AKANA Parfait, Coord/MR/ESSTIC

Sous-commission : Etudes démographiques

Président : Pr. KAMDEM Hélène, Dir.Ex./IFORD

Membres : Pr. MIMCHE Honoré

Pr. ONDOUA OWOUTTOU

Pr. RWENGUE MBURANO, DRP/IFORD

Rapporteur : Dr. KONE Hamidou, SFI/IFORD

Le Secrétariat technique est composé ainsi qu'il suit :

Président : Pr. TIOUMAGNENG TAFAM André, DRD/DAAC/UYII

Membres : Pr. BLOSSOM FONDO, DEPE/DAAC/UYII

Dr. ZAMBO Marcel, DC/DAAC/UYII

Dr. NGO NLEP Natacha, SSPE/DEPE/DAAC/UYII

Dr. ETOGO ELOUNDOU Ghislain Stève SCE/DC/DAAC/UYII

Mme MENANG Técla, SIA/DC/DAAC/UYII

M. ONANA BATICK Yannick

M. NGANSOP Damien

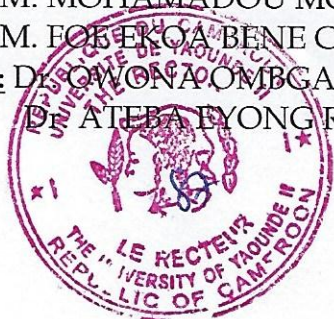
M. ONANA NDONGO Aimé

M. MOHAMADOU MOCTAR Hamidou

M. FOBERGUA BENE Christophe

Rapporteurs: Dr. OMONA OMBGA Junior, SR/DRD/DAAC/UYII

Dr. ATEBA EYONG Raphael, SP/DRD/DAAC/UYII



Le pool d'appui au secrétariat est composé ainsi qu'il suit :

Président : Mme EDOA Solange, épouse ABATE, DAAF/UYII

Membres : Mme ALOUGOU Albertine Epse MVOGO, CF/UYII

M. EBODE Cyprien, AC/UYII

M. BOLO Séverin, C/SARP

Mme NDOUMBE Dorothée, C/SIC

M. ESSO EBENGUE Gérard, CB/SARP

Article 5 : La Commission statue sur convocation du Président. Il peut, en cas de besoin, déléguer la conduite des travaux de la Commission au Vice-président.

Article 6 : Les fonctions de Président, de membres, de rapporteurs du Comité ou des sous-commissions sont gratuites. Toutefois, toutes les dispositions nécessaires pourront être prises, selon les disponibilités budgétaires de l'Université de Yaoundé II, pour en assurer le bon exercice.

Article 7 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. *etc pp*

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDE II

Copies :

- CAB/R ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives.



M. Adolphe Minkoa